



DOCUMENT DE CIRCULATION POUR MINEUR

Par **val20051977**, le **16/05/2014** à **13:01**

Voici, j'ai une fille âgée de 11 ans qui m'a rejoint en France depuis un an. Je voudrais savoir si elle a droit à un document de circulation pour étrangers mineurs (D.C.E.M).
Si oui, quelle démarche je peux entreprendre?
Si non, que dois-je faire?
Merci pour vos réponses que j'espère nombreuses et édifiantes.

Par **aimee86**, le **10/06/2014** à **23:19**

Bonsoir
j'ai une amie qui est dans ma même situation et la préfecture lui a demandé 2 certificats de scolarité bref 2 années d'études en France
je pense que le mieux c'est d'aller sur place prendre les renseignements
cordialement

Par **val20051977**, le **13/06/2014** à **09:44**

Merci de votre réponse mais j'y suis allé mais on me dit que sous le prétexte qu'elle est entrée en France avec un visa court séjour, elle n'y a pas droit de suite. Il faut attendre ses 16 ans.
Je suis un peu confus